

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Alice LEBRET est nommée secrétaire de séance.

—

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des condoléances pour le décès de :

- Monsieur HUBERT Marcel, père de Madame HUBERT Valérie, du Centre Communal d'Action Sociale, service aide à domicile, le 24 décembre 2019.
- Madame RAFFLEGEAU Annick, mère de Madame HEUDE Sophie, conseillère municipale, le 20 janvier 2020.

—

1 . DELEGATION DE COMPETENCE DE FOUGERES AGGLOMERATION A LA VILLE DE FOUGERES EN MATIERE DE DISTRIBUTION DE L'EAU – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE,
MME D'ORSANNE)

2 . DELEGATION DE COMPETENCE DE FOUGERES AGGLOMERATION A LA VILLE DE FOUGERES EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION

Monsieur le Maire indique qu'il y a une différence entre le transfert de l'eau et de l'assainissement et le transfert des eaux pluviales dans la mesure où pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement ce service fait l'objet de budgets annexes, alors que le service des eaux pluviales urbaines est un service intégré dans le budget principal. Il s'agit de transférer la responsabilité juridique à Fougères agglomération, mais l'exercice du service continue d'être effectué par la Ville.

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE,
MME D'ORSANNE)

3 . DELEGATION DE COMPETENCE DE FOUGERES AGGLOMERATION A LA VILLE DE FOUGERES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE,
MME D'ORSANNE)

4 . AJUSTEMENT DE LA DELIBERATION DU 27 JUIN 2019 RELATIVE AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR LES ANIMATIONS DE 2019

ADOpte A L'UNANIMITE

5 . ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE FOUGERES : ARRET DU PROJET DE RLP ET BILAN DE LA CONCERTATION

Madame BIARD indique qu'il s'agit là d'un document important, dont les objectifs généraux sont partagés par tous. Il s'avère qu'il y a eu un problème technique avec les tablettes numériques, qui n'ait pas imputable à Monsieur le Maire, mais de ce fait les documents étaient indisponibles. Or, le règlement est composé d'une centaine de pages et pour la bonne connaissance des élus, il est utile de pouvoir les regarder en détail, compte tenu notamment de l'importance du sujet.

Elle sait que certains collègues ont eu la chance d'avoir des présentations en commission, mais ce n'est pas son cas. Compte tenu de l'importance du sujet, elle estime ne pas être en état de donner un avis sur le projet.

D'autre part, ce document est lié à la charte d'élégance urbaine et il aurait été utile d'adopter d'abord la charte d'élégance urbaine avant d'adopter le règlement local de publicité, les sujets sont tellement liés que la logique de l'enchaînement des dispositifs aurait été en premier lieu d'élaborer cette charte.

Compte tenu de ces remarques, elle souhaite reporter ce rapport lors d'une prochaine séance.

Monsieur BOUDET n'a pas le même regard et la même approche que Madame BIARD. Il pense qu'il est plus opportun que la charte d'élégance urbaine soit déclinée en prenant en compte le règlement, plutôt que de prendre le risque de faire une charte d'élégance non conforme au règlement. Avec la proposition de Madame BIARD, il aurait fallu modifier la charte après le règlement. Il précise que la référence à la charte d'élégance urbaine aura une référence réglementaire qui n'existait pas préalablement et il pense que c'est un élément qui semble aller dans le bon sens.

Concernant la communication, ce dossier a été mené avec l'invitation permanente de l'opposition, que ce soit dans le comité de pilotage ou dans les commissions. Il rappelle que Madame BIARD est logée à la même enseigne que certains de ses collègues qui ne sont pas membres de la commission travaux et qui n'étaient pas dans le comité de pilotage.

Pour ce qui concerne la majorité municipale, il y a une confiance envers les personnes qui siègent dans les instances. Il y a assez d'éléments pour que tous les élus ont les références dans son groupe politique. Il faut aller chercher les informations avant la présentation en conseil municipal.

Madame BIARD a une approche plus réglementaire, lorsqu'elle reçoit des documents sur lesquels elle doit se prononcer en conseil municipal, il est logique d'avoir l'ensemble des documents à disposition et de pouvoir en prendre connaissance.

Elle a évidemment confiance, mais la confiance n'exclut pas la lecture des documents qui sont soumis au vote.

Monsieur le Maire indique que les documents ont été adressés vendredi et que les difficultés d'accès à Mégalis date de lundi, donc il y a eu un certain nombre de jours où il était possible de récupérer les documents.

Il ajoute que ce n'est pas de sa responsabilité et il a été surpris de constater ces difficultés sans avoir été informé auparavant.

Ce dossier n'est pas une découverte, les élus y travaillent depuis plusieurs mois, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises, les commissions l'on examiné et chacun est là pour transmettre les informations à son groupe politique. Tous les élus ne participent pas à l'ensemble des réunions, il y a donc un travail d'information qui doit être fait. Madame BIARD avait donc toutes les possibilités d'avoir les informations nécessaires pour pouvoir délibérer.

Monsieur le Maire ne répondra pas favorablement à la demande de Madame BIARD, parce qu'elle avait la possibilité durant cette phase de consultation des personnes publiques associées, de pouvoir transmettre ses observations, pour qu'elles soient examinées dans le cadre des commissions et que

le projet de règlement soit éventuellement modifié. Celui-ci sera définitivement adopté au mois de juin, donc il n'y a pas de difficultés. Toutes les observations émises par Madame BIARD seront examinées avec la plus grande attention.

Monsieur le Maire explique qu'il faut arrêter ce règlement si possible avant la fin du règlement actuel, sinon il y aurait une période un peu délicate sur le plan juridique.

Madame LAFAYE note le travail de grande qualité de diagnostic et d'actualisation juridique, aussi la volonté de protéger les secteurs sauvegardés et les zones peu touchées par la publicité, mais elle regrette que les actions ne se contentent que d'appliquer le droit existant sans chercher une véritable politique volontariste de réduction de la pollution visuelle.

Elle constate que ce point est relégué seulement à la 5^{ème} place. Limiter les plages horaires n'est pas suffisant, il ne faut pas juste réglementer ce dispositif numérique, mais l'interdire. Ces panneaux sont agressifs pour le paysage urbain, même s'il y a eu des progrès de faits, ils restent consommateurs de manière complètement inutile d'énergie, les interdire tant qu'ils ne sont pas présents sur la commune est le meilleur moyen d'éviter que les générations futures aient ces impacts négatifs à prendre en charge dans l'avenir.

Madame BIARD regrette le choix de Monsieur le Maire de ne pas vouloir reporter la délibération, en conséquence elle s'abstiendra.

Monsieur BOUDET en réponse à Madame LAFAYE, bien évidemment on pourrait très bien aller plus loin. Fougères est une ville où il y a des temps d'échanges avec les représentants des afficheurs et les commerçants. On peut vouloir une ville dynamique avec du commerce dynamique de centre-ville, mais si on veut aller plus loin par rapport aux enseignes, y compris aux enseignes lumineuses, il va parfois y avoir quelques écarts à gérer.

Il a fait le choix d'avoir une approche pragmatique qui prend en compte la dimension de l'environnement. Pour l'éclairage il y a une dimension à prendre en compte, c'est le type d'éclairage notamment la led qui est mise en place aujourd'hui avec des consommations bien moindre que ce qui existait précédemment. Avec les commerçants et les afficheurs, la prochaine équipe aura à gérer une concession de mobilier urbain. Il y a de l'information, il y a de la publicité et il y a des dimensions de panneaux sur les grands axes qui ont été régulés et diminués. Il pense que c'est un règlement qui prend en compte l'ensemble des intérêts.

Concernant la pollution lumineuse, Monsieur GARNIER croyait qu'il existait une réglementation nationale, en particulier sur l'éclairage des vitrines. Il se demande de quel pouvoir Monsieur le Maire dispose pour faire appliquer cette réglementation auprès des établissements qui ne l'applique absolument pas.

Il pense que tel que M. BOUDET vient d'exposer la raison du règlement de publicité en fonction des besoins ou des nécessités des afficheurs, il faut rester prudent, car cela voudrait dire que le règlement de publicité permettrait tout de même à ces sociétés de se développer et de continuer, puisque qu'on le veuille ou non d'une certaine manière c'est de la pollution visuelle.

Elle peut être acceptée ou non, elle peut être conforme ou non, il est tout à fait normal et judicieux de limiter la pollution visuelle dans les secteurs protégés, mais si c'est pour le reporter dans les quartiers populaires ou sur les grands axes de circulation on peut s'interroger.

Concernant l'affichage public « sauvage ». Il est « sauvage » parce qu'il ne peut pas se mettre ailleurs. Récemment, Monsieur le Maire a écrit aux associations qui ont eu le malheur d'afficher là où il ne fallait pas, ce qu'il conçoit et ce qu'il accepte. Néanmoins, il remarque qu'à longueur d'années, ces panneaux d'affichages, qui devraient servir à l'expression public des citoyens, sont absorbés par des marchands de spectacles qui à longueur d'années recouvrent ces panneaux et empêchent toute expression citoyenne.

Il demande donc que dans le règlement de publicité, on ajoute la phrase suivante : « *Les panneaux d'affichage libre sont réservés aux associations et organisations représentatives des citoyens.* ». Cela empêcherait que les grandes sociétés de production qui se font de l'argent avec les spectacles, soient limitées ou alors se payent de la publicité sur des panneaux commerciaux, ce qui ferait vivre tout le monde.

Monsieur le Maire indique que la ville dispose d'une dizaine de panneaux d'affichage libres et que s'il y a des marchands de spectacles, il y a parfois aussi d'autres types d'affichages très importants qui résultent en particulier de l'expression libre.

Il se doit de respecter une réglementation à ce sujet et il est d'ailleurs au-delà du minimum exigé. Il rappelle qu'il est très difficile de réglementer un affichage qui est libre.

Monsieur le Maire répond à Madame LAFAYE que ce n'est pas parce que c'est le 5^{ème} tirt de la liste des objectifs, qu'il n'est pas aussi important que les autres. Il souligne en premier lieu la réglementation nationale, ce qui apparaît logique.

Toutes les parties prenantes ont été largement consultées à ce sujet et le travail qui est présenté résulte de cette concertation, de ces explications, de ces échanges et au final le nombre d'affichages a été réduit. Ce résultat semble parfaitement aller dans le sens de l'attention portée au patrimoine de la ville. Il y a des différences importantes entre le périmètre du site patrimonial remarquable, les quartiers d'habitations, les axes principaux et les zones d'activités.

Il est attentif aux aspects du cadre de vie, à la réduction de la pollution visuelle, mais aussi à l'amélioration de la sobriété énergétique. C'est un travail conséquent qui a été réalisé et il remercie ses collègues qui ont eu l'occasion de s'investir dans ce domaine.

ADOpte – 8 ABSTENTIONS (MME LAFAYE,
M. COQUET, MME AUSSEURS, MME BIARD,
MME OSSATO-BOURGEON, MME VIEUXBLED,
M. PENNELLE, MME D'ORSANNE)

6 . DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2020

Présentation de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal de ce soir va nous permettre, comme chaque année, de débattre des orientations budgétaires en vue de l'élaboration du budget de la ville pour 2020. Bien sûr, cette année 2020 est particulière puisqu'en mars auront lieu les élections municipales.

Pour autant, et vous le comprendrez aisément, les services de la ville ont besoin de disposer de moyens, tant en dépenses qu'en recettes, pour fonctionner au quotidien et pour engager les marchés d'études et de travaux qui ont d'ores et déjà fait l'objet de décisions municipales. C'est pourquoi nous tenons ce soir ce débat.

Je remercie les agents municipaux et en particulier le Directeur Général ainsi que la Direction des finances et du budget pour la préparation des documents qui vous sont présentés et pour leur constant engagement dans la préparation et le suivi budgétaires, essentiels pour la bonne situation de la Ville.

Dans le cadre de ce débat sur les orientations budgétaires, je vous ferai part ce soir des principaux éléments liés au contexte local ainsi que des dispositions relatives aux collectivités locales de la loi de finances pour 2020, puisque bien évidemment le budget de la ville doit tenir compte de l'ensemble de ces facteurs. Je vous présenterai ensuite les principales propositions d'inscriptions budgétaires que je vous ferai au mois de mars, tant en recettes qu'en dépenses, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Éléments de contexte

Contexte local

- Les chiffres du recensement, en vigueur au 1^{er} janvier 2020, confirment la tendance à la hausse observée ces dernières années en matière démographique sur la Ville de Fougères. La population totale est ainsi de 21 098 habitants, un chiffre qui témoigne de l'attractivité globale de notre ville.
- En matière économique, la tendance est positive, avec un taux de chômage à 5,8 % et des entreprises qui recrutent. S'agissant particulièrement du commerce, le plan de soutien que nous avons adopté en 2016 porte ses fruits et la vacance commerciale a diminué significativement sur la ville, notamment au niveau des principaux axes du centre-ville.
- L'image de notre ville a changé ces dernières années. Ce changement résulte des campagnes de communication que nous menons régulièrement mais aussi de l'offre étoffée de services et d'équipements qui est proposée à nos concitoyens comme à tous ceux qui viennent à Fougères dans le cadre de leurs activités quotidiennes.
- On observe aussi ces dernières années un regain du marché immobilier sur la ville : plusieurs opérations de création de logements, individuels ou collectifs, ont été menées à terme ou sont en cours, et la vacance a diminué, passant de 13,6 % en 2011 à 9,9 % en 2017.
- Sur le plan social, près de 400 personnes sont suivies par notre Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du Revenu de Solidarité Active et près de 1000 aides facultatives ont été attribuées dans divers domaines comme le logement, la restauration scolaire, le transport ou les loisirs. L'ouverture du Pôle Social en 2019 vient également renforcer l'accompagnement de nos concitoyens en difficulté.

La loi de finances pour 2020

La loi de finances pour 2020 s'inscrit dans la continuité de la réforme de la fiscalité locale engagée par le Gouvernement en 2017.

Elle précise ainsi le calendrier de suppression de la taxe d'habitation, jusqu'à 2023, date à laquelle plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation pour son habitation principale. En 2020, seuls les contribuables dont les ressources sont supérieures aux seuils d'exonération de la taxe d'habitation seront redevables de cet impôt local, soit 11 % des contribuables fougerais.

La loi de finances prévoit également la manière dont, à partir de 2021, cette perte de recettes va être compensée. Il est donc prévu, pour les communes, le transfert à celles-ci de la part départementale actuelle de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La loi de finances prévoit également les évolutions des différentes dotations aux collectivités locales et aux établissements publics de coopération intercommunale :

- le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et la dotation nationale de péréquation sont stables par rapport à 2019 et s'élèvent respectivement à un milliard d'euros et à 794 millions d'euros ;
- la dotation de solidarité urbaine augmente de 90 millions d'euros et s'élève à 2,38 milliards d'euros au niveau national,
- et la dotation forfaitaire diminue de 148 millions d'euros afin de financer les dotations de péréquation.

La loi de finances fixe aussi la revalorisation des valeurs locatives, qui servent de base au calcul du montant des impôts locaux, à 0,9 % pour la taxe d'habitation et à 1,2 % pour les taxes foncières.

La situation financière de la ville début 2020

Notre ville présente une situation financière satisfaisante :

- L'encours de la dette est de 24,5 millions d'euros, soit 1 163 € par habitant. Le taux d'intérêt moyen est de 2,46 %, avec une diversité des prêteurs, et notre dette ne présente pas de risques selon les critères de Gissler.
- Le délai de désendettement, c'est-à-dire le temps que la ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de ses recettes, est de 5,3 ans, soit une durée tout à fait correcte.
- Les emprunts que nous garantissons, que ce soit pour le logement social, notamment pour Fougères Habitat, ou pour les associations, s'élèvent à 28,7 millions d'euros et cette dette est sans risque.

Les grandes orientations pour 2020

Le budget que je vous proposerai d'adopter au mois de mars permettra de mettre en œuvre plusieurs priorités :

- Continuer nos actions en faveur de la transition énergétique et écologique et en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- Favoriser la solidarité, notamment par le maintien de tarifs abordables pour l'accès aux services municipaux, le soutien aux associations de solidarité et les interventions du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Conforter l'attractivité de notre ville par le renforcement de son offre de services, notamment en matière de formation, et d'équipements et le maintien de sa qualité de vie et de son cadre de vie – le programme Action Cœur de Ville dont Fougères bénéficie va y contribuer fortement ;
- Encourager le dynamisme de la vie associative, qui participe grandement à l'animation de Fougères et à la cohésion sociale ;
- Soutenir le commerce de proximité. Notre plan porte ses fruits, la vacance commerciale ayant diminué de manière significative depuis 2016, notamment dans les principaux axes du centre-ville ;
- Améliorer l'habitat dans la ville, dans la continuité de notre programme d'actions visant notamment à réduire le nombre de logements vacants depuis plus de trois ans.

S'agissant en particulier des grands impératifs financiers qui guident la construction de notre budget, je vous proposerai :

- De maîtriser nos dépenses de fonctionnement en vue de disposer d'un niveau suffisant d'autofinancement pour financer en partie nos investissements ;
- Comme les années passées, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Ils sont de 17,13 % pour la taxe d'habitation, de 22,64 % sur le foncier bâti et de 49,18 % sur le foncier non bâti, et n'ont pas bougé depuis 10 ans.

Les recettes de fonctionnement

Je vous proposerai d'inscrire 23,8 millions d'euros de recettes réelles, soit une augmentation de 1,25 % par rapport au budget primitif 2019.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- La dotation globale de fonctionnement, pour près de 5 millions d'euros, soit près de 21 % de nos recettes. Elle se compose de trois dotations dont l'évolution est différente :
 - La dotation forfaitaire qui évolue en fonction de la démographie. En 2020, son montant au niveau national diminue pour financer la dotation de solidarité urbaine. En conséquence, pour notre ville, et malgré une augmentation de la population, cela se traduira par une diminution de cette dotation forfaitaire de 7 500 € par rapport à 2019.
 - La dotation de solidarité urbaine, qui permet une péréquation financière entre les communes. Elle devrait augmenter de 30 000 € par rapport à l'an passé.
 - La dotation nationale de péréquation, stable au niveau national et pour la Ville.

- Les contributions directes et les compensations des exonérations décidées par l'Etat.
 - Les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières). Le produit attendu en 2020 des contributions directes devrait s'élever à 8,4 millions d'euros, en augmentation de 1,25 % par rapport à ce que nous avons perçu l'an passé, du fait notamment de la revalorisation des bases locatives décidée par le Parlement et de l'augmentation du nombre de logements.
 - Les compensations versées par l'Etat. Elles sont en nette augmentation par rapport à l'an passé (+23 000 €) du fait de l'application d'un dispositif de lissage sur 5 ans relatif notamment aux personnes veuves et veufs, qui conduit l'Etat à nous verser davantage de compensations.

Au total, ce poste représente un peu plus de 9 millions d'euros, soit 38 % de nos recettes.

- La dotation de Fougères Agglomération. Elle résulte des transferts de compétences successifs de la ville vers Fougères Agglomération, qu'ils aient été imposés par la loi ou non. Elle devrait s'élever à 4,7 millions d'euros, soit 20 % de nos recettes, un montant équivalent à l'an passé puisqu'il n'y a pas eu de transfert de compétences en 2019.
- Les autres dotations et participations (1,2 million d'euros, soit 5 % de nos recettes). Elles seront selon nos analyses en augmentation de près de 2 % par rapport aux inscriptions 2019, du fait d'une part de la participation de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat au financement du poste du chargé de mission Action Cœur de Ville et d'autre part du fait de l'augmentation de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales suite à la hausse de fréquentation des temps périscolaires et à l'allongement de leur période d'ouverture.
- D'autres impôts et taxes intègrent nos recettes. Le montant perçu à ce titre progresse en raison en particulier de l'évolution favorable des droits de mutation perçus par la ville lors des transactions immobilières. C'est également là que nous enregistrons le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité et celui de la taxe sur la vacance des locaux commerciaux.
- Les produits du domaine et des services. Je vous proposerai d'inscrire 1,9 million d'euros en 2020 pour ce poste de recettes, en augmentation par rapport à l'an passé afin de tenir compte de la hausse de la fréquentation du Château et de l'augmentation des tarifs municipaux de 1 %, similaire à l'an passé. Nous enregistrons également ici les atténuations de charge liés aux remboursements perçus dans le cadre de la gestion sociale du personnel municipal. L'ensemble de ces recettes représentent près de 8 % du total de nos recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement

Je vous proposerai d'inscrire 20,7 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, soit une augmentation de 1,33 % par rapport à l'an passé.

Quatre postes de dépenses composent la totalité de nos dépenses :

➤ Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel sont estimées à 11,5 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2019 de 1,1 %, du fait notamment de recrutements et des effets du protocole « parcours, carrière et rémunérations ».

Je le rappelle chaque année mais c'est important de le faire, la quasi-totalité de nos services sont gérés en régie, c'est-à-dire directement par la Ville. Forcément, cela se traduit par une représentation importante des dépenses de personnel dans nos dépenses de fonctionnement (près de 56 %). Malgré le transfert à Fougères Agglomération, imposé par la loi, des compétences eau et assainissement, ces deux services resteront gérés en régie, comme actuellement. Depuis le 1^{er} janvier 2020, et comme vous le savez, nous assurons la distribution de l'eau potable et l'assainissement sur Lécousse ainsi que l'assainissement sur la commune de Saint Georges de Reintembault.

➤ Les charges à caractère général. Je vous proposerai d'inscrire à ce poste 4,8 millions d'euros de dépenses, en augmentation de 2,3 % par rapport à 2019, notamment du fait de la hausse du coût des fluides, combustibles et carburants. Ces charges représentent 23 % du total des dépenses de fonctionnement.

➤ Les subventions et les dotations. Nous prévoyons pour 2020 d'inscrire 3,6 millions d'euros à ce poste, soit 17 % de nos dépenses de fonctionnement. Ces dépenses augmenteront de 57 000 € par rapport à 2019, du fait principalement de l'accueil du Tour de Bretagne et de la hausse de la subvention que nous versons au club de rugby du fait de sa montée.

➤ A ces principales dépenses viennent s'ajouter les charges financières, qui correspondent au paiement des intérêts de la dette. Elles diminueront en 2020 du fait de l'extinction d'un emprunt et du niveau peu élevé des taux d'intérêt pour les emprunts en cours.

Notre autofinancement

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue notre autofinancement brut. Compte tenu des inscriptions que je vous proposerai en mars, il devrait s'élever à près de 3 millions d'euros.

Il faut ôter à ce montant le remboursement du capital de la dette pour obtenir notre autofinancement net, qui devrait donc s'élever à environ 2,1 millions d'euros. Il est primordial de maintenir un tel niveau d'autofinancement, parce qu'il nous permet de financer une partie de nos investissements sans avoir excessivement recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement

Nous proposerons d'inscrire en mars une inscription en dépenses d'investissement qui permettra de réaliser réellement entre 7 et 8 millions d'euros de travaux dans la ville. Mais il est nécessaire d'inscrire davantage au budget primitif pour répondre à nos engagements de dépenses et pour pouvoir mener les études qui nous permettent d'affiner nos projets et d'aboutir à des réalisations de qualité.

Chaque année, nous veillons à réaliser un haut montant d'investissement qui contribue à la réalisation des projets pour lesquels nous nous sommes engagés. Le rapport précise les montants d'investissements de ces dernières années et vous voyez que nous sommes en moyenne autour de 7,5 millions d'euros par an.

Une partie des gros investissements que la ville supportera en 2020 a déjà fait l'objet d'un vote en Conseil Municipal par le mécanisme des autorisations de programme. Vous le savez, ce mécanisme permet d'étaler les crédits ouverts sur plusieurs exercices, ceci afin d'éviter de reporter, à la fin de l'année, des montants trop importants non réalisés.

Trois autorisations de programme ont été votées par le Conseil Municipal, ouvrant ainsi des crédits pour 2020 :

- 1,3 million d'euros pour les travaux de la salle de gymnastique de la Châtierre. Ils s'achèveront en juin, pour une ouverture prévue en septembre ;
- Un peu plus de 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre liée à cette salle de gymnastique ;
- Près de 745 000 € pour les travaux de restauration du château.

Parmi les autres investissements qui seront réalisés en 2020, j'en rappellerai les principaux :

- Les études et la création de la voie reliant la rocade Est au boulevard de Groslay ;
- La poursuite des études relatives à la création du pôle d'échanges multimodal place de la République ;
- Les travaux relatifs à la remise au bon état écologique du Nançon ;
- La poursuite des études sur l'aménagement du Rocher Coupé et l'étude sur l'aménagement de la rue de la Pinterie ;
- Les travaux de construction de la Maison des Jeunes sur le site de l'Annexe ;
- Les travaux relatifs aux deux ascenseurs et aux aménagements adjacents ;
- La poursuite des études concernant l'architecture et la scénographie du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines ;
- La réfection des terrains de tennis de Paron ;
- Les travaux d'aménagement de la dalle de la place de la Douve et du parking souterrain ;
- Et les travaux de la gendarmerie.

Comme chaque année, nous avons aussi prévu de réaliser divers travaux de réseaux, de voirie et d'entretien des bâtiments municipaux, comme les écoles, les salles de réunion ou de sport. Ces travaux « du quotidien » concernent tous les quartiers, pour des montants importants, et ils sont essentiels pour préserver la qualité de notre cadre de vie à Fougères.

Les recettes d'investissement

Afin de financer ces dépenses d'investissement, la Ville dispose de plusieurs recettes :

- l'autofinancement net, en provenance de la section de fonctionnement et que j'ai déjà évoqué, à hauteur de 2,1 millions d'euros ;
- le fonds de compensation de la TVA, estimé pour 2020 à 760 000 € et dont le montant est lié aux dépenses d'équipement payées sur l'exercice précédent ;
- les subventions que nous percevons de l'Etat, de la Région ou du Département pour certains de nos investissements. Ces dernières années, nous avons perçu plusieurs subventions pour le financement de beaux projets, notamment dans le cadre du programme Action Cœur de

Ville, et nous continuons cette démarche qui contribue à la bonne gestion de notre ville, car elle amoindrit le coût pour la collectivité des investissements réalisés ;

- le produit d'une partie des amendes de police, dont l'utilisation est encadrée car il doit servir à la réalisation de travaux de circulation routière ;
- les recettes de la taxe d'aménagement, perçues lors de constructions immobilières.

Dernière recette d'investissement, l'emprunt, nécessaire pour présenter un budget à l'équilibre comme exigé par la loi. Le montant de l'inscription sera bien supérieur à l'emprunt qui sera effectivement réalisé, tout simplement parce que nous sommes obligés d'inscrire davantage de dépenses que ce qui sera effectivement réalisé pour avoir suffisamment de marges de manœuvre dans la préparation de nos projets.

Vous l'aurez constaté à la lecture des documents qui vous ont été adressés, le budget 2020 va permettre de réaliser de nombreux projets qui viennent renforcer l'attractivité de Fougères et son positionnement en tant que ville-centre au sein du Pays de Fougères et chef-lieu de l'arrondissement Fougères-Vitré.

Le budget que nous vous proposerons en mars sera de la même veine que celui des années précédentes, un budget de solidarité en raison des nombreux services de qualité que nous proposons à nos concitoyens, un budget volontariste et axé sur la transition énergétique et écologique qui prépare l'avenir de notre ville en raison du haut niveau d'investissement proposé, un budget qui traduit notre forte volonté de soutien aux associations et un budget qui préserve le pouvoir d'achat de nos concitoyens dans la mesure où nous n'augmentons pas les taux des impôts locaux, ceux-ci n'ayant d'ailleurs pas bougé depuis 10 ans.

Madame BIARD ne partage pas le bilan idyllique que Monsieur le Maire a présenté sur l'évolution des dernières années. Il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne le développement durable et l'environnement. A part quelques actions éparses, la Ville de Fougères manque vraiment d'un plan ambitieux global en matière d'environnement et les actions menées ne sont pas à la hauteur.

Concernant le commerce. Certes, il y a eu un plan de reconquête du commerce vacant, il y a eu des actions qui ont été menées et il y a certaines parties de la ville où on commence à voir des évolutions, mais ce n'est pas du tout le reflet de la situation sur l'ensemble de la ville. Elle estime que le plan concernant le commerce mériterait d'être amplifié et qu'il faudrait notamment travailler sur l'accessibilité aux commerces.

Elle regrette que Monsieur le Maire ait choisi de faire de ce conseil municipal une tribune électorale, parce que le bilan qu'il a présenté était une autosatisfaction déclarée sur ce qui s'est passé ces dernières années.

Elle voudrait revenir sur quelque chose dont Monsieur le Maire n'est pas directement responsable, c'est le changement de la législation et notamment de la structure du financement des communes. Cette année, va être la première année d'exonération totale de la taxe d'habitation pour 89 % des contribuables et l'année prochaine il devrait y avoir une exonération à hauteur de 30 % pour les autres contribuables. Certes, il y a des mécanismes de compensation qui ont été mis en place lors d'autres transferts de charges ou de recettes, ils sont évolutifs, ce qui est a priori une bonne nouvelle. Toutefois, quand on essaye de lire l'explication du dispositif, c'est d'une complexité absolument phénoménale.

Elle se demande si cette absence de lisibilité est volontairement recherchée par le législateur. Ce n'est qu'à la mise en œuvre, qu'il sera possible d'apprécier si toutes ces mesures d'exonérations et de compensations ont un effet zéro sur les finances des communes. Aujourd'hui, à la lecture des documents et au regard des éléments mis à sa disposition, il est difficile de le dire.

Elle ajoute que tous ces transferts amènent à s'interroger sur les équilibres budgétaires des autres collectivités, notamment du département. Il y a une absence totale de lisibilité sur l'ensemble du dispositif, ce qui est source d'inquiétude pour toutes les collectivités.

Elle revient sur les orientations budgétaires de la Ville de Fougères, celles qui sont d'ordre général sont suffisamment consensuelles pour qu'elle puisse avoir une opposition sur celles-ci. Elle n'a pas aujourd'hui de précisions sur ce qu'elles recouvrent concrètement.

Elle évoque les ascenseurs et notamment celui du parking du jardin des fêtes. Le coût prohibitif du projet, la taille de celui-ci et son impact visuel ont interpellé de nombreux fougerais. Elle estime qu'un escalator aurait vraisemblablement suffi. Certes, l'ascenseur permet l'accessibilité handicapé, mais il y a quand beaucoup de places handicapés en haute ville, il est éventuellement possible d'en créer quelques-unes supplémentaires. Elle pense que le coût et l'impact visuel aurait été différent avec un escalator.

Le projet de la salle de gymnastique de la Châtierre a été plusieurs fois repoussé pour cause de malfaçons. Monsieur le Maire n'est pas responsable de ces malfaçons, mais légitimement il a de nombreuses personnes qui s'interrogent sur les échéances et les garanties de ce projet. Elle demande à ce qu'on lui donne aujourd'hui l'assurance qu'il n'y aura absolument aucun surcoût pour la ville.

Concernant la carrière du rocher coupé, elle voit qu'on est encore au stade des études. Une fois toutes ces études terminées, elle demande à ce qu'on lui fournisse un calendrier indicatif raisonnable de réalisation, avec plus de détails sur qui est envisagé dans ce lieu qui est emblématique et primordial de par sa proximité avec le château.

Elle réitère le souhait que les projets structurants de la ville, ne soient pas uniquement examinés à la commission « environnement et travaux ». Il y a des présentations et des échanges avec les techniciens et les cabinets, ce qui n'est pas la même chose que d'avoir un échange en conseil municipal. Elle regrette que certaines commissions ne soient réduites qu'à distribuer des subventions.

Elle termine sur le projet action cœur de ville. Il est évoqué dans les grandes orientations, mais ce qu'elle aimerait c'est un point d'étape sur ce projet action cœur de ville, sachant qu'il n'y a pas de présentation dans les commissions concernées et que l'examen de ce dossier semble réservé aux membres de la majorité municipale. Il lui semble que c'est un déni de démocratie pour un dossier qui est absolument structurant, notamment pour le budget et elle n'a aucune visibilité sur l'état d'avancement de ce dossier.

Par rapport à l'ampleur des incertitudes et par rapport aux remarques qu'elle a pu faire, elle votera contre les présentes orientations.

Madame D'ORSANNE pense que ces orientations budgétaires méritent un commentaire sur les contraintes de cet exercice budgétaire et le cadre imposé par le gouvernement, ainsi que sur les données financières de la collectivité et le programme d'actions proposé par Monsieur le Maire.

Sur l'environnement financier, le point central est bien évidemment la question de la suppression de la taxe d'habitation qui anime de nombreux débats depuis l'élection de Monsieur MACRON en 2017. En effet, depuis 3 ans elle dénonce, comme de nombreuses personnes, une réforme mal préparée, mal conçue et non financée. Evidemment, elle se félicite de voir diminuer et disparaître à terme un impôt, afin de soulager le pouvoir d'achat des fougerais et plus largement des compatriotes. Cependant, si on peut se féliciter d'obtenir une compensation a priori intégrale de cette perte via le transfert d'une part supplémentaire de la taxe sur le foncier bâti et donc sanctuariser les recettes à l'échelon communal déjà très mal menées par la diminution successive des dotations de l'Etat au cours de cette dernière décennie, il n'en n'est pas de même pour les départements. Les départements vont aussi perdre une fiscalité à pouvoir de taux très important pour cet échelon, cela traduit ce qu'elle a très souvent dénoncé au sein de ce conseil, un manque cruel de vision globale sur la fiscalité locale et plus généralement sur l'organisation territoriale et le fonctionnement de la décentralisation.

Pour revenir à l'échelon communal, elle s'interroge sur le fait de savoir si la suppression totale à terme de la taxe d'habitation et sa compensation par un transfert de la taxe sur le foncier bâti est réellement une bonne nouvelle pour tous les contribuables. Elle pense évidemment aux propriétaires. La tentation sera effectivement grande pour de nombreux maires d'augmenter la taxe foncière, cela constituerait évidemment une énième injustice pour les propriétaires déjà lourdement matraqué depuis le début du quinquennat de Monsieur MACRON. Elle rappelle que devenir propriétaire est le rêve d'une grande majorité des français, que l'ensemble des politiques publiques menées tant au niveau national que local, se transforme en réalité en véritable calvaire.

Concernant les orientations budgétaires proposées, elles sont symptomatiques de tout ce que les fougerais reprochent à Monsieur le Maire : « *inaction, immobilisme, absence de vision d'avenir et aucunes ambitions* ». Elle reconnaît que la situation globale de la collectivité est bonne, c'est le seul bon point qu'elle accorde, car c'est bien parce que la situation financière est bonne que la ville devrait accélérer pour offrir une réelle dynamique à Fougères. Parce que la situation financière est bonne, Monsieur le Maire a la possibilité de baisser massivement les impôts locaux, afin de soulager le pouvoir d'achat des fougerais. C'est une demande qu'elle fait depuis le début du mandat. Et vu que la situation financière est bonne, il est possible d'augmenter les investissements, afin d'encourager le développement de la ville, mais il n'en n'est rien.

Elle rappelle que la moyenne des investissements pendant le mandat de Monsieur le Maire est de seulement 7,5 millions d'euros et 2019 est l'une des années les plus faible. Alors que les besoins sont de plus en plus nombreux, elle constate que Monsieur le Maire agit de moins en moins. En réalité, si la situation financière de la ville de Fougères est aussi bonne, c'est seulement parce qu'il ne fait rien pour la ville, son développement et ses habitants.

Madame D'ORSANNE souligne que Monsieur le Maire démontre que sa majorité n'est pas celle dont la ville a besoin pour enfin changer de dimension, ce qui l'atteste le plus ce sont les annonces de projets pour 2020. Il annonce les études sur le dossier de la rénovation de la Pinterie, sur le pôle d'échange multimodal, le lancement du renouvellement du quartier de l'Annexe, l'achèvement de la salle de gymnastique de la Chattière. Elle se demande pourquoi seulement maintenant. Pour certains de ces projets cela fait plus de 10 ans qu'ils sont évoqués et pour de leur réalisation prochaine, encore 10 ans. Monsieur le Maire avait d'ailleurs annoncé en 2014 que ce serait les priorités de son mandat, mais rien a été fait en 6 ans et il annonce en 2020 qu'il y aura des avancées sur ces projets. En réalité, il ne fait que promettre ce qu'il a renoncé ou échoué à faire au cour de ces 6 dernières années. Autrement dit : « *Avec Louis FEUVRIER à Fougères, rien de nouveau, si ce n'est de vieilles promesses recyclées !* ».

Sur la question du Rocher coupé, elle rappelle que Monsieur le Maire avait avancé en 2014 que ce serait l'une de ses grandes priorités et importante résolution de son mandat. 6 ans plus tard il annonce que le projet sera « *approfondi* ». La version officielle dit que si le projet connaît des difficultés c'est en raison de la présence d'espaces protégées, mais en réalité c'est parce qu'il ne trouve aucun investisseur pour le suivre dans ce projet délirant.

Madame D'ORSANNE conclu en expliquant que ces orientations démontrent que la ville avance, que ce n'est pas grasse mais malgré Monsieur le Maire. Qu'il ne répond pas aux nécessités d'attractivités de la ville, de liaisons entre la ville basse et la ville haute, de revitalisation du centre-ville et de la défense du pouvoir d'achat des fougerais. La ville de Fougères à un potentiel fabuleux, que Monsieur le Maire gâche par son immobilisme et ses promesses sans lendemain. Pour que la ville puisse enfin occuper le rôle qu'elle mérite, il est désormais tant d'en finir avec les belles paroles et de passer aux actes. Dans deux mois, les fougerais auront l'occasion de tourner la page de l'autosatisfaction de cette majorité et de passer à l'action avec le rassemblement national pour enfin redonner de l'ambition à Fougères.

Monsieur le Maire constate que Madame D'ORSANNE sourie tellement, qu'elle a du mal à croire ce qu'elle lit.

Madame D'ORSANNE assure à Monsieur le Maire qu'elle y croit énormément, vu tout ce qu'elle entend.

Monsieur GARNIER indique qu'il n'a pas d'enjeux électorale à venir, donc son intervention devrait être objective.

La première chose qui lui saute aux yeux dans ce budget, c'est qu'il ressemble beaucoup à tous ceux qu'il a connus depuis le début du mandat. Il y a toutes les qualités des budgets précédents et puis il a des petits défauts qui parfois gênent l'exécution des services ou des volontés novatrices qu'il pourrait y avoir au niveau de la collectivité.

Sur la question du personnel communal, il n'ignore pas la difficulté à recruter, car certaines collectivités se montent parfois plus attractives. Il observe qu'il y a une trentaine de postes en moins en 3 ou 4 ans. Il constate des difficultés dans le fonctionnement des services, des non remplacements, des dossiers qui mettent plus de temps à être traités...Globalement, l'attention qui est portée au personnel n'est pas aussi rigoureuse que celle qui est apportée à la capacité d'investissement. Le niveau d'épargne nette se situe autour de 2 millions d'euros, ce qui représente une somme par rapport au budget global de fonctionnement. Il ne sait pas s'il peut parler de dépenses nécessaires, mais il y a quand même des ajustements qui devraient être un peu mieux réfléchis.

Ensuite, il y a l'impact des mesures gouvernementales qui aujourd'hui privent les communes de leur autonomie financière. Les communes vont être entièrement livrées au budget de l'Etat. Ce qui est dramatique c'est de ne pas avoir eu le courage de faire une réelle réforme fiscale pour les collectivités locales et principalement pour les communes et les communautés d'agglomérations qui auraient pu reposer à la fois sur les citoyens qui sont des consommateurs, des producteurs et des contribuables locaux. Et c'est dans ces trois fonctions là que les citoyens peuvent participer à l'effort mutualisé du financement des collectivités locales. Il aurait été courageux de faire une réforme de la fiscalité locale à partir des ressources et à partir des contributions des richesses du territoire. Ce n'est pas le choix qui a été fait, il a été choisi de bricoler, de faire reposer sur certains et pas sur d'autres. Et puis on est dans la mode de l'exonération, cela fait plaisir aux gens, ils pensent que tout va être gratuit demain, ce qui est complètement faux, puisque ce qu'ils ne payent pas d'une manière, ils vont le payer d'une autre manière et on peut s'attendre à des hausses d'impôts nationaux, comme par exemple la TVA, par une redistribution de manière très démocratique pour que globalement ce soit toujours les mêmes qui payent toujours plus.

Il croit qu'il y a aujourd'hui une nécessité de cette réforme fiscale concernant les collectivités locales. Il y a nécessité parce qu'il s'aperçoit de plus en plus que la commune et l'agglomération qui ont une vraie communauté de projet, elles ont besoin de financements, elles ont besoin de rendre de plus en plus de services aux populations. C'est ça qui bride le budget communal à Fougères, c'est cette incapacité à dégager des marges pour faire un petit peu plus vis-à-vis des services qui sont à développer, qui sont à prendre en compte. Pour le reste, la ville est bien gérée, les rapports sur l'endettement sont tout à fait éloquentes, beaucoup d'autres collectivités sont envieuses de cette situation financière et la capacité d'investissement est certaine. En 2019, les dépenses ont été moins importantes, car tout le monde sait qu'il y a eu un chantier important qui s'est arrêté en cours de route.

L'idée s'est de trouver le bon équilibre entre des dépenses de fonctionnement qui permettent de dégager une marge pour réaliser des investissements, mais aussi d'avoir un accompagnement dans le fonctionnement ordinaire de la municipalité. C'est là qu'on se rend compte de l'action de la ville. Les investissements c'est un domaine d'avenir, on se projette, on n'en a besoin, il faut l'accompagner, mais il y a aussi le fonctionnement ordinaire, ce fonctionnement quotidien des municipalités qui est à préserver parce que le risque c'est que les services soient de moins bonne qualité, ne répondent plus aux besoins, que l'entretien des routes ne soit plus aussi correct, que la présence d'agents auprès des personnes âgées diminuent ne serait-ce que partiellement et là aussitôt la population aurait une autre vision de la municipalité.

Parfois certains projets initiés par la ville sont critiqués, comme par exemple celui des ascenseurs qui vont être réalisés rue des Feuterie et au jardin du Nançon. Il faut bien comprendre que la ville a une difficulté importante dans la mobilité, que la voiture de ce fait prend une place prépondérante dans le cœur de ville. Or, il y a un résonnement par l'absurde de certains qui croient que parce qu'on fait venir la voiture au centre-ville, on va accroître les capacités commerciales du centre-ville. C'est une hérésie. Les capacités commerciales des centres commerciaux péri urbains resteront beaucoup plus importantes puisqu'ils disposent de l'emplacement nécessaire pour les voitures et ils sont construits autour de ce principe.

Aujourd'hui en centre-ville, ce que les gens veulent faire c'est de la déambulation. Ils veulent pouvoir approcher les boutiques, regarder les produits. Dans les villes qui ont pris des ordinations fortes, qui ont mis les voies piétonnes en centre-ville, le commerce s'y développe. Le projet de l'ascenseur du Nançon permet justement d'avoir une place pour la voiture qui n'encombre pas le centre-ville et qui permet à chacun facilement d'y accéder et de pouvoir déambuler. Il est horrifié du comportement de certains concitoyens avec leur voiture en ville. On ne peut pas accepter que des gens se mettent n'importe où, se gare n'importe comment, utilise leur voiture comme un engin d'agression sur le passant. Certains cyclistes roulent sur les trottoirs sans tenir compte ni des priorités, ni de la présence des piétons. Il y a donc un environnement qui est à revoir.

Dans ses fonctions d'élus tout au long de ces années, il a pu observer quelques progrès. Il pense qu'il aurait été possible de mieux faire, au niveau du développement du vélo en particulier. Il croit que si cela est inscrit dans la première ligne des orientations sur la transition énergétique, sur la préservation des milieux naturels et de la ville en générale, c'est une bonne chose. Mais il ne faut pas déshabiller les services de façon à ce qu'ils fonctionnent toujours aussi bien.

Monsieur MANCEAU intervient par rapport à une remarque de Madame BIARD qui reproche à la municipalité d'avoir mené des actions qui ne sont pas suffisamment ambitieuses pour le commerce, notamment en terme d'accessibilité. L'aménagement prévu avec l'ascenseur va résoudre le problème d'accessibilité de la haute ville. Il espère que Madame BIARD a d'autres propositions à apporter, parce que ce limité à des parkings ce n'est pas ça qui va redorer le blason des commerces fougerais. Comme beaucoup de villes ambitieuses, le choix a été fait de centrer toutes les actions sur le cœur de ville pour limiter la vacance et diminuer les dent creuse. Ce travail est sans fin, y a des commerces qui ferment, d'autres qui ouvrent, il y aura toujours une attention particulière à avoir, mais le changement est visible dans la haute ville. Il faut arrêter de donner des images négatives et dire qu'aujourd'hui tout va mal ou que rien avance comme cela devrait avancer.

Il souligne qu'au 1^{er} janvier 2017, lors du lancement du plan d'action municipal, il y avait 138 cellules commerciales vacantes. A la date d'aujourd'hui il en reste 90.

Ce travail doit être poursuivi et il faudra un deuxième plan d'actions municipales pour agrandir le rayonnement. Il ne fait jamais d'autosatisfaction, maintenant il faut faire un travail sur la rue de la Forêt. Toutes les expérimentations, avec notamment les boutiques test, ont été réalisées en haute ville. Après ce bilan positif, il va falloir élargir le processus. Le fait de pouvoir améliorer ce problème de monté qui est pénible pour beaucoup de personnes, cela va changer la donne.

Monsieur BOUDET rappelle qu'à chaque commission travaux les membres sont informés de l'avancée des travaux de la salle de gymnastique.

Il constate que Madame BIARD a reconnue à juste titre que la durée du chantier liée à ces malfaçons n'est pas de son faite. Monsieur BOUDET précise que si la ville aurait été dans une procédure judiciaire, à savoir désaccord entre les assurances sur la malfaçon, ça aurait fini au tribunal avec un expert judiciaire. La semaine dernière il évoquait avec des avocats le même type de procédure, un avocat lui racontait qu'il venait de clore une malfaçon de la tempête de 1999.

Madame BIARD n'est pas rassurée pas ces propos.

Monsieur BOUDET note que Madame BIARD n'a pas compris le sens de son explication. Il répète que ce chantier est sans doute trop long, mais beaucoup moins long que si la ville aurait été en

procédure judiciaire. Lorsqu'on change et qu'on renforce des poteaux, qu'on modifie la dimension des façades extérieures, les ossatures non plus la même dimension et qu'on fabrique à nouveau des ossatures à une nouvelle dimension, la mise en fabrication et la pose est de ce fait modifiée. Le maire a signé un protocole avec l'ensemble des entreprises qui prend en compte ce nouveau chantier et elles se sont engagées à ce que la façade soit posée avant le 15 mars.

Monsieur BOUDET insiste sur le fait qu'il n'y aura pas de surcoût, car la ville n'est pas responsable. La livraison de l'équipement est prévue en juin, on peut donc prévoir une ouverture aux associations en septembre.

Monsieur BOUDET s'excuse auprès de Madame D'ORSANNE car il n'a rien écrit et il ne lit rien. Il essaye de tenir des échanges dynamiques. Il demande à Madame D'ORSANNE de lui donner des chiffres, de combien soit-elle baisser les impôts et en masse financière, combien cela représente. Elle veut beaucoup plus d'investissements, mais si elle baisse les impôts, c'est mécanique dans les services publics, elle baisse l'épargne nette. Et comment finance-t-elle les investissements ?

Il demande à Madame D'ORSANNE d'aller jusqu'au bout de son propos. Et que toutes les dépenses qu'elle avance avec des chiffres exorbitants, qu'elle indique ce que ça coûte en face. Il dira aux fougerais la vérité sur ces comptes. La dignité d'un élu, c'est d'être capable d'expliquer en quoi les choix que l'on fait ont un impact sur le budget des ménages.

On n'établit pas un budget après être élu, sinon on emmène les citoyens sur une route un peu sinueuse. Son parti a toujours présenté des projets chiffrés et les fougerais les ont toujours suivis en sachant où ils allaient.

Monsieur le Maire a écouté avec attention les propos de Madame BIARD et il constate qu'il n'y a pas d'idées neuves. Elle se contente essentiellement de commentés les projets de Monsieur le Maire.

Concernant la reconquête durable, Monsieur le Maire à l'habitude des formules de Madame BIARD : *« ce n'est pas ambitieux, ça ne va pas assez loin, c'est trop lent... »*. Des efforts ont été réalisés en matière de renouvellement urbain et de sobriété énergétique, notamment pour les équipements réalisés au pôle social. Il pense également aux réductions de consommations d'énergies qui ont été effectuées dans le domaine de l'éclairage public. Des efforts également en matière de production d'énergie renouvelable, puis dans le domaine de la biodiversité, comme la gestion des espaces du Val Nançon par la ligue de protection des oiseaux, le rucher et l'éco pâturage.

Monsieur le Maire se souvient de l'élection présidentielle et de certains candidats, dont l'un que Madame BIARD a soutenu et qui voulait réduire fortement les dotations de l'Etat, plus du double de ce qui avait été fait durant la période du président HOLLANDE. Pendant cette période, la collectivité avait déjà été profondément touché, là les effets des choix annoncés aurait été dramatiques pour les comptes de la ville.

Il souligne que jusqu'à présent, il y a toujours eu une compensation totale de la taxe d'habitation. Il y a eu une tentative, lors de l'examen à l'assemblée nationale, de réduire en éliminant la revalorisation de la taxe d'habitation. L'assemblée est revenue sur cette décision et a rétablie la situation. Il y a quelque chose de caractéristique, quel que soit les pouvoirs en place, c'est l'annualité budgétaire. Il y a un vote chaque année du budget relatif à l'année suivante et suivant les majorités, suivant les représentants et leurs idées, il y a des réponses qui peuvent être différentes.

Monsieur le Maire note que Madame BIARD demande où en ait l'état d'avancement du projet action cœur de ville et qu'est-ce qu'il est prévu de faire à la carrière du rocher coupé. Manifestement, elle souhaite savoir ce que Monsieur le Maire ferait dans les 6 années à venir. Le projet cœur de ville va être majeur et déterminant si les fougerais et les fougerais lui font à nouveau confiance. Dans le cadre du budget 2020, il lance des études à ce sujet, dont le plan d'échanges multimodal et ses aménagements.

Monsieur le Maire à fait le choix d'attendre un peu pour lancer les études de la rue de la Pinterie, de telle manière qu'elles soient inclus dans le projet cœur de ville.

Concernant l'ascenseur, Monsieur le Maire indique que son prix correspond à la moitié du coût, environ 500 000 €, et le reste est dédié aux aménagements urbains et à la liaison avec la place Gambetta.

Il précise qu'avant de retenir l'option de l'ascenseur, toutes les possibilités ont été examinées, y compris l'escalator, mais cela conduisait à supprimer l'allée des angevines compte tenu de la déclinaison nécessaire. Avec un ascenseur il est possible de répondre de manière satisfaisante, aux personnes en situation de handicap, aux familles et de créer un accès particulièrement performant vers la haute ville.

Pour la carrière du rocher coupé, Monsieur le Maire n'a pas encore connaissance des résultats de l'évaluation environnementale qui a duré une année. D'ici quelques semaines il devrait avoir les éléments et il est évident que cela interviendra dans le projet et qu'il y aura probablement des aménagements à effectuer.

Concernant l'intervention de Madame D'ORSANNE, Monsieur le Maire constate comme d'habitude que les sujets nationaux sont prédominants, l'aspect local apparait toujours secondaire. Comme à son habitude, elle tient des propos caricaturaux comme : « *l'inaction, l'immobilisme* » qui font sourire, alors que les chantiers menés prouvent manifestement le contraire. Cela tient à la fois de la qualité des services menés, des animations supplémentaires qui sont proposés aux concitoyens, ainsi que la réalisation d'un niveau d'investissement de 7,5 millions d'euros en moyenne sur les six dernières années, c'est 20 % de plus qu'une ville comparable de l'ordre de 20 000 à 25 000 habitants.

Il remercie Madame D'ORSANNE de reconnaître que la situation financière de la ville est bonne.

Le propos financier que tient Madame D'ORSANNE, l'interpelle énormément. Cela fait plusieurs années qu'elle souhaite une baisse des impôts. Depuis quelques années, il y a été décidé la suppression de la taxe d'habitation, si la municipalité aurait mis en œuvre cette proposition, les fougerais n'auraient rien vu, il y aurait eu une recette moins importante et la compensation de ce fait aurait été moins importante. Cela se serait donc traduit uniquement par une baisse des recettes au niveau du budget de la ville, sans que les fougerais puisse en bénéficier. Heureusement, que Madame D'ORSANNE n'a pas en main les destinées de la ville.

Monsieur le Maire note que Madame D'ORSANNE souhaite une baisse des impôts locaux, une augmentation des investissements, ce qui veut dire une augmentation de la dette, alors qu'il y a 3 ans, elle reprochait à Monsieur le Maire que la dette était trop élevée. A un moment donné, il va falloir qu'elle est un peu plus de cohérence dans ses propos. Il y a une équation qui est incompréhensible et dangereuse.

Monsieur le Maire trouve que l'intervention de Madame D'ORSANNE concernant la carrière du Rocher Coupé est incroyable, elle est dans une caractéristique qui la marque, c'est l'insinuation et ça c'est insupportable. Elle n'a aucune preuve de ses affirmations, mais elle distille ce type de propos et discrédite d'une certaine manière, et ça c'est regrettable, le propos politique.

Madame BIARD rappelle qu'elle n'a pas votée le budget l'année dernière, contrairement à ce que Monsieur le Maire laisse sous-entendre.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait des orientations budgétaires.

Madame BIARD explique que les orientations budgétaires étaient tellement générales l'année dernière, qu'il était difficile de trouver des points d'accroches sur des grandes affirmations ultra consensuelles, comme : « *oui on veut relancer le commerce, oui on veut préserver l'environnement, oui on veut soutenir l'emploi, oui on veut soutenir les associations* ». Il est assez compliqué de s'opposer à ce type d'orientations.

Madame BIARD remarque que Monsieur le Maire lui reproche de ne pas avoir d'idées neuves, elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'un débat électoral, mais d'un débat d'orientations budgétaires, il s'agit d'une présentation suivi d'une discussion.

Elle reprend donc les points qui figurent dans ce débat d'orientation budgétaires et donne son avis. Elle aura d'autres occasions d'indiquer ce qu'elle aurait fait à la place.

En matière d'environnement, elle rappelle qu'elle a reproché à Monsieur le Maire de ne pas avoir une politique globale de préservation de l'environnement et de mener des actions éparses et il lui a répondu : « *actions éparses, des exemples pas de politique globale* ». C'est exactement ce qu'elle lui reproche. Ce qui est marrant, c'est qu'il répond en lui disant exactement la même chose, mais visiblement là ou sa pêche c'est qu'il en est satisfait. Il s'agit de réponses absolument abstraites, il lui fait dire l'inverse de ses propos, elle trouve donc que ce n'est pas très honnête.

Monsieur le Maire maintiens que Madame BIARD a eu l'occasion, dans le cadre de ces débats d'orientations, d'évoquer certains projets, certaines idées qui lui sont chers, ce n'est pas le cas, donc il réaffirme qu'elle n'a pas d'idées neuves.

Il constate que parmi l'ensemble des dossiers proposés, il n'a pas vu de la part de Madame BIARD, le souhait de ne pas vouloir les mettre en œuvre.

ADOPTE – 7 CONTRE (M. COQUET, MME AUSSEURS, MME BIARD, MME OSSATO-BOURGEON, MME VIEUXBLED, M. PENNELLE, MME D'ORSANNE) – 1 ABSTENTION (MME LAFAYE)

7 . BUDGET ESPACE GARE – BUDGET PRIMITIF 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 . BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLACARDIERE – BUDGET PRIMITIF 2020

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE, MME D'ORSANNE)

9 . BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA RUE MELOUIN – BUDGET PRIMITIF 2020

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE, MME D'ORSANNE)

10. BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE, MME D'ORSANNE)

11. BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 1

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE, MME D'ORSANNE)

12. INDEMNISATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES FEUTERIES

Monsieur le Maire souligne qu'il y a très peu de villes qui indemnises les commerçants à la suite de travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 . AUTORISATION A ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2020 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE, MME D'ORSANNE)

14 . EXERCICE 2020 – VERSEMENTS D'ACOMPTES – CONTRATS AIDES ASSOCIATIFS ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 . PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DU 1^{ER} DEGRE DE JAVENE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 . PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1^{ER} DEGRE DE JAVENE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ADOPTE – 4 CONTRE (M. GARNIER, MME PROTHIAU, M. ROULAND, MME LAFAYE)

17 . CLASSE ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT – SUBVENTIONS AUX ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Madame FERLAUX indique qu'un acompte par école à hauteur de 70 % du montant alloué sera versé à l'issu du conseil municipal, ce qui va permettre aux écoles de réaliser des projets et le solde sera versé à la remise du bilan financier actant la réalisation de la sortie.

Monsieur GARNIER trouve tout à fait louable d'avancer les 70 % pour les écoles, c'est nécessaire puisqu'il y a des frais de pré-réservation sur les séjours. Par contre, pour le versement du solde il y a forcément de temps en temps une légère difficulté, car entre la remontée des bilans, la prise en compte par les services, le mandatement, les versements par la trésorerie, cela traîne parfois jusqu'à la fin de l'année civile.

Madame FERLAUX reconnaît avoir été alerté par les écoles de ce problème. Quand les sorties se terminent au mois de juin, le temps que les bilans soient réalisés et que le solde de la subvention soit versé, il arrive régulièrement que cela déborde sur l'année scolaire suivante, ce qui pose un problème, parce que quelquefois ce ne sont pas les mêmes personnes qui font suivre les budgets en fin d'année scolaire et le début de l'année scolaire suivante. Cela peut mettre en difficulté les écoles, mais les services sont prévenus et feront le maximum pour que cela ne se reproduise pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 . ASSOCIATION LE VALDOCCO – PROROGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT – AVENANT N° 3

Monsieur GARNIER estime qu'il aurait été intéressant d'avoir une information sur les statuts de cette association, afin de pouvoir juger de son action, en particulier depuis la décision de mettre à disposition pour cette association des locaux rénovés en cœur de ville.

Il voit progressivement disparaître l'appellation VALDOCCO au profit du titre MAISON DE JEUNES dans quelques documents. A son avis, les statuts n'ont pas été modifiés depuis la création du Valdocco et il aurait donc aimé avoir des informations à ce sujet.

Monsieur le Maire est au stade de la réalisation de l'équipement et que la gestion est un autre sujet.

Monsieur LEMOIGNE souligne que toutes personnes peut consulter les statuts dans les locaux du Valdocco. D'autant que Monsieur LEMOIGNE a beaucoup travaillé sur ces statuts en 1995, qui ont été modifiés au fur et à mesure du temps.

Il rappelle qu'au tout début il n'y avait même pas de convention collective, la municipalité a travaillé en lien, et avec équité, avec les deux maisons de jeunes pour le bonheur des jeunes fougerais.

Il ajoute qu'il n'y a rien de spécial dans les statuts, que ce soit ceux de la Rencontre ou du Valdocco, mais il peut les transmettre à Monsieur GARNIER dès demain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 . LES URBANISTES – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A FOUGERES AGGLOMERATION – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 30 DECEMBRE 2003

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 . DON D'ARCHIVES DE L'ASSOCIATION ARCADE

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 . DON D'ARCHIVES FAMILIALES DE MONSIEUR LE PANNETIER DE ROISSAY

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 . DON D'ARCHIVES PRIVEES COLLECTEES PAR MONSIEUR LEVEQUE

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 . CREATION DU CHATEAU DE FOUGERES A TITRE EXPERIMENTAL – SOIREE BATONNAT RENNES – JUILLET 2020

Madame LAFAYE estime que l'inscription du château dans son temps, dans son environnement, est une excellente initiative et permet notamment de faire vivre le patrimoine fougerais. Ces mises à dispositions ne devraient se faire que pour permettre une ouverture plus grande à ceux qui en sont éloignées.

Elle pense qu'il serait plus opportun de facturer d'avantage ces prestations, qui doivent être beaucoup plus cher dans les châteaux privés, pour par exemple financer l'accès gratuit aux élèves fougerais et permettre ainsi au château d'être un véritable lieu de vie, alors qu'il est déjà un lieu d'Histoire.

Madame GAUTIER-LE BAIL souligne que pour les enfants des écoles primaires fougeraises, l'accès au château est gratuit. Pour les collégiens et lycéens fougerais, l'accès est de 2 € par enfant. L'accès est donc facilité pour les élèves fougerais et pour les élèves qui viennent de l'extérieur le tarif est autour de 3 ou 4 €.

Elle estime que l'attractivité du château, le rayonnement du château de Fougères et sa connaissance sont essentiel pour valoriser l'image de la ville et cet évènement sera très favorable pour donner une image positive de la Ville de Fougères et de son patrimoine.

Plusieurs châteaux sont mis à disposition pour ce type d'évènements et des tarifs différents sont pratiqués, mais pas tellement plus élevés que celui retenu, d'autant plus que cette mise à disposition est pour une avocate fougeraise.

Monsieur GARNIER attire l'attention sur le fait que la fréquentation ordinaire du château et l'usage exceptionnel du château sont soumis à une réglementation concernant l'accès et la sécurité. Il y a sans doute besoin de déposer un dossier spécifique au niveau de la commission de sécurité.

Madame GAUTIER-LE BAIL précise qu'un dossier administratif va être rempli en respectant les mêmes exigences que pour d'autres événements et que la capacité maximum de 1 500 personnes sera largement respectée.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 . ACCUEIL ARRIVEE 6^{EME} ETAPE DU TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE LE 30 AVRIL 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

25 . DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES

ADOpte A L'UNANIMITE

(M. BOURCIER ne participe ni au débat, ni au vote)

26 . PROJET DE L'ANNEXE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE MARC SANGNIER – APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (M. PENNELLE, MME D'ORSANNE)

27 . RUE DES COMPAGNONS D'EMMAÛS – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE D'ESPACE VERT – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE DE LA CESSION

ADOpte A L'UNANIMITE

28 . CESSION D'UN GARAGE VETUSTE RUE DE L'ECHANGE

ADOpte A L'UNANIMITE

29 . PROGRAMME D'ACTIONs POUR SOUTENIR L'HABITAT DANS LA VILLE ET REDUIRE LE NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS - RENOUELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RENOBATYS

ADOpte A L'UNANIMITE

30 . AMENAGEMENT DE LA PROMENADE DU GUE MAHEU – ACQUISITION DE TERRAIN

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 12 mars 2020 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 23h15.